



LA VALLEYRE

EST EN DANGER !

Comité d'initiative
« sauvons le vallon de la Valleyre »
p/a Stéphane Simon
Ch. de la Valleyre 17
1052 Le Mont-sur-Lausanne

LETTRE OUVERTE

Municipalité du Mont-sur-Lausanne
Administration communale
Route de Lausanne 19
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 février 2024

Objet : Préavis municipal concernant l'initiative populaire communale « Sauvons le vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! »

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

Le Collège municipal devra produire prochainement son préavis relatif à l'initiative populaire communale citée en objet. Nous saluons le travail réalisé par la Municipalité pour un seul des PA, alors que la Commune en compte actuellement une quinzaine, et nous regrettons la surcharge occasionnée par vos services (voyons la comme un investissement pour l'avenir).

Un Conseiller communal, actuel Président du SAF Le Mont, s'est autorisé à suggérer à la Municipalité ce qu'elle devrait joindre, ou non, à son futur préavis en séance (conseil du 11 décembre 2023). Il citait plus précisément un dossier d'abattages (en dérogation à la LPrPNP du 30 août 2022) que la Commune n'a pas souhaité mettre à l'enquête publique complémentaire du fait de la suspension par décision municipale de toutes les procédures en lien avec le PA La Valleyre, décision elle-même consécutive à l'arrêt du Tribunal fédéral entérinant de façon définitive la validité de l'initiative « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ».

C'est peu élégant de la part d'un Pdt de Syndicat AF de procéder ainsi, mais depuis un an maintenant, la Commune du Mont-sur-Lausanne doit, semble-t-il, s'habituer à subir la pression de promoteurs immobiliers qui menacent tout à tour les citoyens de la commune (deux tous-ménages reçus en mars-avril 2023), mais également leurs représentants au Conseil communal (courrier du 8 mai 2023) ; des menaces fondées sur des arguments qui ne reposent sur aucune base légale. Si ces pressions deviennent de toute évidence un *modus operandi* parfaitement coordonné entre le Syndicat et ses partenaires économiques (GefiSwiss SA porteur de projet), elles n'en restent pas moins totalement inacceptables à nos yeux, et très probablement aussi à ceux des Montain.e.s.



LA VALLEYRE

EST EN DANGER !

Comité d'initiative

« sauvons le vallon de la Valléyre »

p/a Stéphane Simon

Ch. de la Valléyre 17

1052 Le Mont-sur-Lausanne

LETTRÉ OUVERTE

Notre comité ne se permettrait pas de faire de même. Cependant, comme spécifié dans le courrier adressé, le 30 janvier, par l'association MontAvenir, association qui coordonne depuis 2022 des analyses écologiques complémentaires sur le terrain, le comité d'initiative n'a nullement l'intention de laisser place aux contre-vérités, ni à des rapports techniques lacunaires et, par conséquent dissimulateurs, produits par une entreprise qui œuvre au service du porteur de projet.

Deux points sont essentiels à ce stade pour bien appréhender la situation.

1. Concernant la zone soumise au cadastre forestier, à la demande de M. Kazemi, inspecteur forestier, l'association MontAvenir, notre comité et leurs avocats respectifs aurons très vite un entretien avec lui, au sujet du traitement de la zone forestière par la DGE-Forêt (zones 2, 3 et 4 de la carte ci-jointe dont le sort n'est toujours pas clarifié depuis septembre 2021 et nos premiers questionnements devant les micros de la RTS). Nous ne doutons pas que, en tant qu'Autorité communale, vous disposez vous-même de davantage de précisions à ce jour et que nous obtiendrons très prochainement une réponse écrite à notre demande datée du 30 janvier 2024 adressée par Mme C. Roulet.
2. Par ailleurs, et en dehors de la zone forestière, nous tenons à souligner que nous contestons formellement :
 - Les allégations de M. Belet, lors du Conseil communal du 11 décembre 2023, regrettant que « la procédure d'abattage ait été interrompue car celle-ci aurait fait l'objet d'une mise à l'enquête dans la FAO et aux piliers publiques et aurait permis d'informer les citoyens du Mont, spécialement les signataires de l'initiative, à qui il a été dit qu'une centaine d'arbres allaient être abattus, que finalement cinq arbres étaient concernés » (Extrait du PV de séance du conseil communal du 11 décembre 2023). Ces propos n'engagent bien évidemment que le Pdt du Syndicat, qui semble-t-il a déjà oublié les 76 premiers spécimens abattus le long du ruisseau (zone 1 de la carte) et omet sciemment d'évoquer le sort de quelques 300 arbres forestiers menacés
 - Une partie bâclée du contenu du dossier d'abattage en dérogation à la LPrPNP, transmis à la Commune du Mont par le groupe Galand et Cie et réalisé par Grept, paysagiste travaillant pour l'asset manager Gefiswiss SA.
Ce dossier mis en ligne depuis quelques jours sur valleyre.ch (le site web « projet modèle ») n'a pas eu le temps d'être mis à l'enquête n'a sans doute jamais été visé par les services communaux - ce qui en soi est rassurant, au vu de ses nombreuses lacunes quantitatives et qualitatives - que nos experts ont déjà relevées.

Dans l'attente d'informations précises et complètes de votre part sur les coupes prévues hors et dans la zone forestière, nous nous permettons de vous rappeler que vous disposez déjà :

- de la liste des dérogations à la LFo octroyées par M. Kazemi (déjà en poste en 2012), lors de l'approbation cantonale des travaux d'équipement. Cette liste est



LA VALLEYRE

EST EN DANGER !

Comité d'initiative
« sauvons le vallon de la Valleyre »
p/a Stéphane Simon
Ch. de la Valleyre 17
1052 Le Mont-sur-Lausanne

LETTRE OUVERTE

déterminante car, sans ces dérogations, il est certain que quelques arbres forestiers auraient pu être épargnés sur les centaines d'arbres menacés.

- de notre inventaire de biodiversité (2022) du Vallon, dans la mesure où celui-ci avait été transmis à la Cour constitutionnelle, lors d'une procédure engagée contre la Commune du Mont-sur-Lausanne. Celui-ci illustre une partie seulement des valeurs biologiques sous-estimées du site dans le rapport 47 OAT (2003-2005).
- du courrier de Mme Luisier, Présidente du Conseil d'Etat qui faisait état, à votre demande de la procédure de dézonage et des modalités, cas échéant, d'indemnisation des propriétaires pour expropriation matérielle (courrier que notre conseil vous avait suggéré de publier afin de démentir les rumeurs lancées par les promoteurs en mars 2023).

Afin de vous éviter d'avoir à rechercher les documents mentionnés dans le présent courrier, nous les mettons aimablement à votre disposition (une version numérique est à votre disposition). Un nouveau rapport sur l'état des boisés hors du cadastre forestier (expertise par un cabinet Conseil agréé) sera finalisé ces prochains jours et nous ne manquerons pas de vous le transmettre.

Nous ne doutons pas qu'avec les informations techniques transmises par M. Kazemi, par le porteur de projet prétendument « modèle » La Valleyre, ainsi que les données techniques émanant de nos bons services ou d'experts indépendants, la Municipalité sera en mesure de réaliser un préavis complet, équilibré et de fait, éclairant à destination de nos élu.e.s au Conseil communal, qui, à en juger par les débats en séance du Conseil du 19 février, sont impatient.e.s de prendre connaissance d'une information officielle émanant de l'Autorité communale.

Même les plus belles histoires ont une fin, et, concernant le Vallon nous nous en approchons, lentement mais sûrement, avec un vote au Conseil communal. Nous vous adressons Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux nos salutations respectueuses.

Stéphane Simon
Pour le comité d'initiative

ment.

- Carte de zone



LA VALLEYRE

EST EN DANGER !

Comité d'initiative

« sauvons le vallon de la Valleyre »

p/a Stéphane Simon

Ch. de la Valleyre 17

1052 Le Mont-sur-Lausanne

LETTRE OUVERTE

- Autorisations spéciales en dérogation à la LFo pour le PA La Valleyre
- Observations et constats intermédiaires écologiques (hiver, printemps et été 2022) réalisé par C. Lecomte paysagiste et S. Simon biologiste

Copie :

M. Yves Kazemi, inspecteur forestier DGE-forêt

Pro Natura Vaud

Me R. Mahaim, avocat du comité d'initiative

Me N. Pétermann, avocat de l'association MontAvenir et des bordiers de la Valleyre